

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : 113-2013

Nos réf. : 2013 - 000385

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90

Montpellier, le 21 MARS 2013

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Maire de Nîmes
Mairie de Nîmes
Direction de l'Urbanisme
Service Urbanisme Opérationnel
Place de l'Hôtel de Ville
30033 NÎMES Cedex 9

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

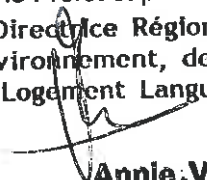
Projet de création de la ZAC du Mas Lombard - Commune de Nîmes (30)

Par courrier reçu le **14/01/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création de la ZAC du Mas Lombard, située sur la commune de Nîmes.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Régionale Adjointe
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon


Annie VIU